



Gefördert durch:



Bundesministerium
für Umwelt, Naturschutz,
Bau und Reaktorsicherheit

aufgrund eines Beschlusses
des Deutschen Bundestages

Extrait du manuel

POUR L'UTILISATION DU

SPI (SOCIAL PLANNING INSTRUMENT),

L'OUTIL DE PLANIFICATION SOCIALE

Brève description des champs d'action

Le champ d'action 1: Administration, information et relations publiques

La facilité d'accès est une condition importante pour la satisfaction des citoyens/nes faces à l'administration. A côté des informations sur les activités communales, les manifestations, offres, horaires d'ouverture et service administratif, les plateformes permettant aux associations et organisateurs de communiquer activement sont également importantes. Un accès sans barrières aux informations (multilinguisme, interprétation le cas échéant) sont un atout.

Un service aux citoyens adapté à notre époque (point de contact, informations pour la population, site internet convivial) facilite la vie des citoyens/nnes et renforce l'identification avec leur commune. Ce service se caractérise par la définition claire des responsabilités, permettant aux citoyens/nnes de savoir à qui s'adresser pour parler de leurs problèmes.

Le champ d'action 2: Participation et citoyenneté active

La participation et la citoyenneté active enrichissent le patrimoine social communal, montrant dans quelle mesure les citoyens/nnes s'engagent pour leurs problèmes et leur commune.

Cet engagement peut être soutenu au niveau structurel par exemple avec des interlocuteurs permanents dans l'administration et la politique. La participation contribue à soutenir les processus de décision. Les citoyens/nnes sont vus comme des "partenaires". La subvention financière des associations et initiatives qui suivent des directives transparentes renforce l'engagement citoyen.

Pour favoriser le développement de la commune, il est recommandé d'offrir des méthodes de participation peu compliquées. Ainsi les citoyens/nnes sont encouragés à participer aux questions importantes qui intéressent la commune.

Le champ d'action 3: Logement et habitat

Des logements à des prix accessibles sont une nécessité fondamentale. Des espaces d'habitation bien conçus respectent différentes exigences liées au cycle de vie des habitants et des personnes handicapées. Les coopérations intercommunales et régionales sont un avantage pour la création de logements à des prix accessibles.

L'espace public est vu comme une partie de l'habitat naturel et comme lieu de rencontre pour la vie sociale. Lors de l'aménagement les différents besoins des groupes (p.ex. enfants et jeunes, personnes handicapées) sont respectés.

Le champ d'action 4: Education et formation

L'éducation représente le capital culturel formel de l'homme et permet d'améliorer sa mobilité "culturelle". Un vaste horizon culturel permet d'avoir de meilleurs échanges avec les autres et signifie plus de débouchés sur le marché de l'emploi.

La formation continue est à considérer comme un thème majeur pour les communes. Pour cela il faut une coordination des offres de formation et une bonne coopération avec les écoles et les institutions dans le domaine de la formation des adultes.

L'entretien de contacts réguliers avec les citoyens/nnes, qui pour des raisons d'étude ont quitté leur domicile, est important pour le lien et l'identification avec la commune. Des possibilités de participation à la vie sociale facilitent la vie et aident le retour éventuel quand ils ont terminé les études.

Les parents qui travaillent sont aidés grâce à l'offre de différentes formes de prise en charge à des tarifs progressifs.

Le champ d'action 5: Emploi

Pour beaucoup de personnes il est très important de travailler à proximité de leur domicile pour pouvoir continuer à habiter dans la commune. La commune ne peut qu'offrir un nombre limité d'emplois et a peu d'influence sur le nombre d'emplois. Toutefois elle peut s'efforcer, en collaboration avec d'autres communes et avec l'industrie, pour améliorer la qualité de l'emplacement. Le renforcement des cycles économiques locaux et régionaux permet de maintenir les emplois dans les petites et moyennes entreprises.

La commune peut offrir des infrastructures pour la création de réseaux et des consultations (bourses des postes d'apprentissage, conseils pour la formation professionnelle). Un grand défi pour la commune est l'intégration des personnes handicapées et des demandeurs d'asile.

Le champ d'action 6: Santé, soins de santé et assistance

Ce champ d'action devient toujours plus important pour les communes à cause du changement démographique (part croissante de la population âgée),

La multiplicité des offres nécessite notamment dans ce domaine une coordination de la part de la commune. Une des tâches est la garantie de soins médicaux et d'une offre locale ou régionale de services de soins et prises en charge. Des associations et autres institutions de prises en charge et de conseil devraient être impliquées.

Il est important de développer de nouveaux modèles innovants ensemble avec toutes les parties prenantes, adaptés aux exigences et aux conditions locales.

Des informations sur des mesures de prévention dans les services de santé (alimentation, maladies, services pour soulager les aidants familiaux, toxicomanie, violence) favorisent la prise de conscience auprès de la population. Un peu partout où la commune agit comme institution de services publiques (p.ex. écoles, maisons de soins) il faudra mettre en place une stratégie alimentaire appropriée.

Le champ d'action 7: Mobilité et approvisionnement local

La mobilité et la possibilité pour différents groupes cible de contacter les institutions régionales sont des facteurs essentiels pour le futur des communes rurales. Les besoins existentiels fondamentaux - logement, emploi, achats, repos - doivent être assurés par une offre de mobilité appropriée.

La commune peut donner des incitations et encourager la coopération avec différents acteurs. Elle peut en outre subventionner des offres souples, innovantes et respectueuses du climat, offrir des informations détaillées et inviter à des initiatives motivantes.

Les coopérations structurelles pour promouvoir les transports locaux sont encouragées.

Le champ d'action 8: Culture et loisirs

Des offres culturelles et pour les loisirs conditionnent de manière croissante l'attrait des communes de résidence. Dans ce contexte les infrastructures (chemins de randonnée, salle culturelle, salle d'essai pour jeunes musiciens,...) et les manifestations culturelles sont importantes.

Pour obtenir des infrastructures, les coopérations au niveau régional (p.ex. piscine couverte) sont souhaitables et justifiées.

Créer des lieux de rencontre est essentiel pour améliorer la qualité de vie dans la commune. Une forte implication de la population garantit la satisfaction d'un nombre élevé d'exigences de différents groupes cible (p.ex. touristes, population locale, jeunes).

Le champ d'action 9: Immigration, intégration

Parfois l'immigration provoque des mécontentements auprès des habitants de longue date. L'immigration peut également être un enrichissement pour la commune, mais il faut être disponible à accepter l'autre, s'intéresser à l'autre et veiller toujours au respect mutuel. Si les immigrés trouvent facilement des contacts, apprennent la langue et participent au monde du travail, ils se sentent vite chez eux et s'intègrent.

Les communes ont besoin d'un concept clairement défini pour faciliter l'intégration et une bonne cohabitation. Une vaste gamme bien coordonnée d'offres (cours de langue, activités de loisir, médiations) tout comme la mise à disposition d'espaces et de lieux de rencontres sont un support important. La mise en réseau au niveau régional est particulièrement importante, et avec d'autres communes et avec les institutions et entreprises.

Le contact et les informations:

Le Réseau des communes „Alliance dans les Alpes“
Elke Klien, Gestion du projet
T +43 664 400 64 34
E elke.klien@alpenallianz.org
www.alpenallianz.org